



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**DIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/65/DEC.25/11/15 PORTANT ADOPTION DU PLAN
D'AFFAIRES 2016-2019 DE L'EEEOA**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1,4, 5, 6, 7, 11, 12 et 26 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/03/DEC.06/07/06 de la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 6 juillet 2006, portant adoption du Plan d'Affaires 2006-2009 de l'EEEOA et du budget correspondant;

CONSIDERANT la Décision WAPP/25/DEC.29/10/09 de la 4^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Accra le 29 octobre 2009, portant adoption du Plan d'Affaires 2009-2012 de l'EEEOA et du budget correspondant ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/44/DEC.02/11/12 de la 7^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Abuja le 2 novembre 2009, portant adoption du Plan d'Affaires 2012-2015 de l'EEEOA et du budget correspondant ;

VU le rapport final de la Réunion du Comité de Planification Stratégique et de l'Environnement (CPSE) tenue à Cotonou les 5 et 6 octobre 2015;

CONSIDERANT la Résolution EEEEOA/194/RES.30/10/15 de la 29^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA tenue, le 30 octobre 2015 à Cotonou, portant adoption du Plan d'Affaires 2016-2019 de l'EEEOA.

DECIDE:

Article 1 : Le Plan d'affaires 2016-2019 de l'EEEOA dont le budget s'élève à Quatorze milliards cent seize millions sept cent vingt-deux mille cinq cent cinquante et un (14.116.722.551) dollars US est adopté :

- 13.190.837.000 de dollars US pour les activités de mise en œuvre du programme prioritaire d'investissement de l'EEEOA ;
- 157.793.000 de dollars US pour l'opérationnalisation du CIC et la mise en œuvre du Marché Régional de l'Électricité ;
- 56.279.000 de dollars US pour la mise en œuvre du programme de renforcement de capacité y compris la création des Centres d'Excellence de l'EEEOA ;
- 39.588.667 de dollars US pour le fonctionnement du Secrétariat Général de l'EEEOA ;
- 672.224.883 de dollars US correspondant à 5% d'imprévus.

Article 2 : La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Dakar, le 25 novembre 2015

Le Président



Engr. Olusola O. AKINNIRANYE